

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 8 avril à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

**PRESENTS** : Mmes CORDIER Fabienne, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, JAUBERT Sylvie, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BERCHER François, HONORE François représentant M. LEMAIRE Gilles, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, OLIVERO Albert, MARTIN Jacques, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, TRON Emile, LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean Marie, BULTEL Jean-Pierre et GARINO Christian.

**EXCUSES** : MM. PARISIO Raymond VAGINAY Bruno.

## Délibération n°2013/47

**OBJET :** CHARTRE FORESTIÈRE UBAYE PAYS DE SEYNE – CONVENTION TERRITOIRE / FORÊT PUBLIQUE / FORÊT PRIVÉE POUR LA MOBILISATION DE BOIS

Le Conseil de Communauté,

**VU** ses délibérations n° 2010/59 du 1<sup>er</sup> juin 2010 et 2012/56 du 24 mai 2012 au terme desquelles il a décidé d'engager l'opération de charte forestière de territoire.

**CONSIDÉRANT** que la mise en œuvre de l'action E.1 « Planifier et mutualiser les coupes afin de permettre aux propriétaires privés et publics de mieux vendre » nécessite une organisation du travail entre les organismes de la forêt publique et privée au sein du territoire de la CFT.

**CONSIDÉRANT** le projet de convention établi à cet effet entre le territoire de la CFT représenté par les 3 communautés de communes porteuses de la démarche (CC « Vallée de l'Ubaye », CC « Pays de Seyne » et CC « Ubaye – Serre-Ponçon), l'Office National des Forêt, le Centre Régional de la Propriété Forestière et la Coopérative Provence Forêt

Après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la convention qui lui est présentée.
- **AUTORISE** le Président à procéder à sa signature

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme



Le Président,  
M.LANFRANCHI